

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 22 octobre 2014 à 18 heures 30 -
Illzach**

Sur convocation du 16 octobre 2014 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 22 octobre 2014 à 18 heures 30, dans la salle du conseil municipal d'Illzach.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSE**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Nicole **HINSINGER**, Pierrette **KEMPF**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Alain **SCHIRCK**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Olivier **BECHT** à Monsieur Richard **PISZEWSKI**
Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Robert **RISS**
Monsieur Maurice **GUTH** à Monsieur Bernard **RAPP**
Monsieur André **HABY** à Monsieur Gilbert **FUCHS**
Monsieur Mathieu **HAUSS** à Monsieur Michel **RIES**
Monsieur Ludovic **HAYE** à Madame Rachel **BAECHTEL**
Monsieur Bernard **THIERY** à Monsieur Alain **SCHIRCK**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 10 septembre 2014
2. Battenheim – extension du hangar communal – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
3. Habsheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – validation de principe – autorisation d'engager la consultation pour l'étude de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée
4. Habsheim – extension de l'hôtel de ville – validation de principe – autorisation d'engager la consultation pour l'étude de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée
5. Rixheim – construction d'une annexe à la Commanderie – validation de l'étude de faisabilité – lancement de la consultation des concepteurs
6. Rixheim – construction d'une annexe à la Commanderie – désignation des membres de la commission technique
7. Rixheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant une structure d'accueil pour la petite enfance et un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer
8. Sausheim – réhabilitation du bâtiment de la mairie annexe – résiliation du marché de maîtrise d'œuvre – lancement d'une nouvelle consultation
9. Rixheim – renouvellement de la couche de roulement des rues des Romains et du 20 Novembre – validation de l'APD – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
10. Sausheim – réaménagement de la rue des Gaulois – participation à la mise en souterrain du réseau Orange
11. Renouvellement de divers marchés à bons de commande : petit entretien de voirie, éclairage public et feux tricolores – lancement de la consultation d'entreprises
12. Divers

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que le représentant de la presse et les services du syndicat, puis remercie à travers les deux représentants d'Illzach, M. le maire d'avoir accepté d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations, M. le président passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 10 septembre 2014

Le procès-verbal du comité syndical du 10 septembre 2014 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 10 septembre 2014.

Point n° 2 : Battenheim – extension du hangar communal – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Par délibération du 21 mai 2014, le comité syndical autorisait M. le président à organiser la consultation d'entreprises pour les travaux d'extension du hangar communal à Battenheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 29 août 2014, fixant la date limite de remise des offres au 29 septembre 2014 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des dossiers reçus en réponse, examinés par la commission MAPA les 30 septembre et 13 octobre 2014, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Gros-œuvre	<i>Infructueux</i>	
2	Charpente métallique	Renk Emile à Pfastatt	25 890,00 €
3	Couverture – bac acier – bardage	<i>Infructueux</i>	
4	Menuiserie extérieure aluminium	Kleinhenny Raymond à Illzach	4 771,40 €
5	Plâtrerie – isolation	Cilia à Marckolsheim (67)	10 380,77 €
6	Electricité	<i>Infructueux</i>	
7	Installation sanitaire	Labeaune à Sundhoffen	11 547,37 €
8	Chauffage – ventilation	Labeaune à Sundhoffen	29 819,18 €
		Option 1 : extraction fosse véhicule garages	1 886,92 €
		Option 2 : échangeur calorifique primaire	3 158,20 €
9	Serrurerie	Kleinhenny Raymond à Illzach	13 898,52 €
10	Menuiserie bois	Lang et Fils à Habsheim	3 117,76 €
11	Carrelage – faïence	Multisols à Colmar	7 725,16 €
12	Faux-plafonds	Plastisols à Wittenheim	1 733,57 €
13	Peinture intérieure	Onimus à Kingersheim	2 142,52 €
14	Sol époxy	<i>Sans suite</i>	
Montant total HT des marchés attribués (avec options)			116 071,37 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-11302 du budget primitif 2014.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**

- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés avec les entreprises retenues ;**
- **Déclare infructueux les lots suivants :**
 - o 1 – gros-œuvre ;
 - o 3 – couverture ;
 - o 6 – électricité ;
- **Autorise M. le président à engager, par voie de procédure adaptée, une nouvelle consultation pour les lots cités à l'alinéa précédent ;**
- **Déclare sans suite le lot n° 14 – sol époxy.**

Point n° 3 : Habsheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – validation de principe – autorisation d'engager la consultation pour l'étude de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée

La commune de Habsheim souhaite faire construire une nouvelle école élémentaire, comprenant 6 salles de classe ainsi que leurs locaux connexes, sur le site des anciens ateliers municipaux, ou à proximité immédiate.

Compte tenu des différentes contraintes qui pèsent sur le projet, cette opération nécessite la réalisation d'études préalables particulièrement abouties. Il y a donc lieu d'engager une consultation pour désigner le prestataire qui :

1. Réalisera, en étroite concertation avec la commune, les études de faisabilité ;
2. Rédigera le préprogramme ;
3. Etablira le programme technique détaillé de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces études seront inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe du projet de construction d'une nouvelle école élémentaire à Habsheim ;**
- **Autorise M. le président à engager, après avoir accompli les formalités de mise en concurrence nécessaires, les études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée nécessaires à sa réalisation.**

Point n° 4 : Habsheim – extension de l'hôtel de ville – validation de principe – autorisation d'engager la consultation pour l'étude de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée

La commune de Habsheim souhaite aménager des bureaux supplémentaires et des locaux connexes pour les besoins des services administratifs de la ville, par extension du bâtiment actuel de la mairie.

Compte tenu des différentes contraintes, notamment architecturales, qui pèsent sur le projet, cette opération nécessite la réalisation d'études préalables particulièrement abouties. Il y a donc lieu d'engager une consultation pour désigner le prestataire qui :

1. Réalisera, en étroite concertation avec la commune, les études de faisabilité ;
2. Rédigera le préprogramme ;
3. Etablira le programme technique détaillé de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces études seront inscrits au budget primitif 2015.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe du projet d'extension de l'hôtel de ville à Habsheim ;**
- **Autorise M. le président à engager, après avoir accompli les formalités de mise en concurrence nécessaires, les études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée nécessaires à sa réalisation.**

Point n° 5 : Rixheim – construction d'une annexe à la Commanderie – validation de l'étude de faisabilité – lancement de la consultation des concepteurs

Par délibération du 21 mai 2014, le comité syndical approuvait le principe du projet de construction d'un bâtiment « annexe à la Commanderie » à Rixheim, et autorisait l'engagement des études de faisabilité et de programmation y afférentes.

En séance du 16 juillet 2014, le même comité syndical autorisait M. le président à signer le marché pour les études de faisabilité, pré-programme et programmation technique détaillée de ce projet, avec le cabinet MP Conseil de Schiltigheim (67), pour un montant de 17 290,00 € HT. Les documents de programmation attendus en conclusion de cette mission, serviront de fondement au concepteur, lauréat de la mise en concurrence préalable.

Dans l'intervalle, les études de faisabilité/pré-programme ont été rendues ; le montant prévisionnel de cette opération a été évalué à 3 385 359,00 € HT (dont 2 565 600,00 € HT de travaux), hors aménagements extérieurs, équipements d'archivage et mobilier de bureaux.

Eu égard au montant prévisionnel des honoraires, qui se situe au-delà du seuil de 207 000,00 € HT, il convient à présent d'engager une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre, selon les formes prescrites aux articles 38, 70 et 74 du code des marchés publics.

Pour sélectionner les quatre candidats admis en phase finale, les critères suivants seront utilisés :

1. Capacités et garanties professionnelles ;
2. Références et prestations de même nature ou de complexité identique ;
3. Compétences dans les domaines : architectural, technique, d'économie de la construction et de direction de chantier.

Les candidats admis à concourir, qui remettront un projet conforme au programme et au règlement de concours, se verront attribuer chacun une indemnité de 8 000,00 € HT. Pour l'attributaire du marché, la prime sera considérée comme une avance.

Le(s) lauréat(s) sera(ont) désigné(s) par l'exécutif après avis d'un jury de concours constitué à cet effet. Une négociation interviendra avec le ou les lauréat(s). Il conviendra ensuite à l'assemblée délibérante d'attribuer et d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Les articles 22 et 24 du code des marchés publics définissent la constitution des commissions spécifiques à ce type de procédure, dont le jury de concours. Celui-ci est de facto présidé par le président du syndicat, ou son représentant. Il pourrait par ailleurs être composé comme suit :

- Cinq membres élus au sein du comité syndical ainsi que, dans le même ordre, leurs suppléants ;
- Deux personnalités désignées par le président en raison de leur compétence en la matière ;
- Quatre maîtres d'œuvre et/ou bureaux d'études compétents dans la matière de l'objet de la consultation.

S'agissant des maîtres d'œuvre et/ou bureaux d'études membres du jury de concours, il est d'usage de leur verser des émoluments. Il est proposé de fixer le montant horaire de ceux-ci à 95,00 € HT.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Valide les conclusions de l'étude de faisabilité/pré-programme rendue par le cabinet MP Conseil pour la construction d'une annexe à la Commanderie de Rixheim ;**
- **Approuve l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, fixée à 3 385 359,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager un concours restreint de maîtrise d'œuvre dans les formes ci-avant exposées ;**
- **Décide de verser aux trois candidats finalistes non retenus une indemnité forfaitaire de 8 000,00 € HT ;**
- **Approuve la composition du jury de concours proposée ;**
- **Désigne, en son sein, pour y siéger, les membres suivants :**
 - **Membres titulaires**
 1. **M. Olivier BECHT**
 2. **M. Ludovic HAYE**
 3. **Mme Rachel BAECHEL**
 4. **M. Richard PISZEWSKI**
 5. **M. Gilbert FUCHS**
 - **Membres suppléants**
 1. **M. Robert RISS**
 2. **M. Michel RIES**
 3. **M. Alain SCHIRCK**
 4. **M. Maurice GUTH**
 5. **M. Daniel SCHNEIDER**

- **Décide de fixer à 95,00 € HT de l'heure les émoluments à verser aux maîtres d'œuvre et/ou bureaux d'études membres du jury.**

Point n° 6 : Rixheim – construction d'une annexe à la Commanderie – désignation des membres de la commission technique

Dans le cadre de la réalisation d'un bâtiment « annexe à la Commanderie » de Rixheim et parallèlement à la mise en place du jury de concours pour la sélection du maître d'œuvre de l'opération, il y aurait lieu de constituer une commission technique, indispensable au regard de la nature et de la complexité du projet.

Bien que ne répondant à aucune obligation légale, le rôle de cette commission consiste à préparer les travaux du jury en effectuant une analyse objective et strictement factuelle des dossiers et des prestations remis par les candidats.

Celle-ci pourrait être composée de :

- Mme Stéphanie KREBER, directeur général adjoint du SCIN ;
- M. Jean-Philippe HERTZOG, directeur des services techniques du SCIN ;
- M. Bernard GLANZ, responsable du bureau d'études bâtiment du SCIN ;
- Ainsi que de M. Mathieu FORTIN, du cabinet MP Conseil, chargé de la rédaction de l'étude de faisabilité, du pré-programme et des documents de la programmation technique détaillée.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création et la composition, telle que ci-dessus détaillée, de la commission technique pour le projet de construction d'une annexe à la Commanderie de Rixheim.

Point n° 7 : Rixheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant une structure d'accueil pour la petite enfance et un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer

En séance des 20 mars, 29 mai, 11 septembre 2013 et 29 janvier 2014, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance et d'un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim.

Par délibération du 19 février 2014, le comité syndical approuvait, pour un montant total de 16 635,38 € HT, des avenants à certains des marchés précités et autorisait M. le président à signer l'ensemble des documents y afférents. Depuis, de nouvelles adaptations ont été apportées au projet. Elles concernent :

- L'entreprise Sarmac de Rixheim, attributaire du lot 1 « terrassement – voiries ». L'avenant s'élève à **+19 099,46 € HT** (plus-value pour réalisation d'un mur/banc en béton apparent, fourniture et pose de pavés et bordures, d'enrobés teintés dans la masse, banc, poubelle ; moins-value pour suppression de longrines, drainage,

puits et dalles gazon) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 14,99 % et fixant le nouveau montant du marché à 146 520,72 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines ;

- L'entreprise Scherberich de Colmar, attributaire du lot 2 « gros-œuvre ». L'avenant s'élève à **+21 015,00 € HT** (plus-value pour fondations de terrasses bois complémentaires, surface de dallage en béton désactivé supplémentaire, fourniture et pose de tôles pliées galvanisées en rive de dallage et d'un caniveau DN 100 avec grille caillebotis) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 4,63 % et fixant le nouveau montant du marché à 474 922,98 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 3 semaines ;
- L'entreprise Gross de Mulhouse, attributaire du lot 3 « ossature – habillage bois ». L'avenant s'élève à **+1 619,40 € HT** (plus-value pour modifications des muralières, platelage, lambourdes, poutres, crémaillères, bardage et brise-soleil ; moins-value pour diminution de la surface de platelage) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,74 % et fixant le nouveau montant du marché à 219 433,81 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines ;
- L'entreprise Echapro de Mulhouse, attributaire du lot 4 « échafaudages ». L'avenant s'élève à **-940,50 € HT** (moins-value pour échafaudages de pied non posés sur terrasses) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 9,57 % et fixant le nouveau montant du marché à 8 884,20 € HT ;
- L'entreprise Marquès ACM Frères de Sundhoffen, attributaire du lot 6 « isolation extérieure collée ». L'avenant s'élève à **+900,00 € HT** (plus-value pour fourniture et pose d'un échafaudage en façade) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 1,67 % et fixant le nouveau montant du marché à 54 648,09 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé d'une semaine ;
- L'entreprise Mura de Ranspach, attributaire du lot 7 « menuiserie extérieure bois/alu – vitrerie ». L'avenant s'élève à **+4 875,00 € HT** (plus-value pour habillage d'un linteau en façade Est, signalétique supplémentaire sur vitrages et boutons moletés sur cylindres des portes de secours) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,43 % et fixant le nouveau montant du marché à 205 851,80 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines ;
- L'entreprise Mary de Waldighoffen, attributaire du lot 9 « serrurerie ». L'avenant s'élève à **+2 603,93 € HT** (plus-value pour installation d'une clôture autour de l'espace poubelle et rajout de diverses tôles de finition) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 8,35 % et fixant le nouveau montant du marché à 33 785,15 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines ;
- L'entreprise Somah de Richwiller, attributaire du lot 10 « plâtrerie ». L'avenant s'élève à **+1 495,92 € HT** (plus-value pour mise en œuvre sur faux-plafond d'une retombée avec retour sur ossature, remplacement de faux-plafond dalle par faux-plafond fixe perforé, et isolation en Efiperl des réservations dans le complexe sol) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,54 % et fixant le nouveau montant du marché à 60 314,85 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé d'une semaine ;
- L'entreprise Sarmac de Rixheim, attributaire du lot 14 « réseaux enterrés ». L'avenant s'élève à **+4 204,50 € HT** (plus-value pour fourniture et pose d'un caniveau à pente incorporé devant l'entrée principale et modification du dallage extérieur suite à la pose dudit caniveau) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 7,31 % et fixant le nouveau montant du marché à 61 745,90 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines ;

- L'entreprise Bagnolini de Kingersheim, attributaire du lot 16 « menuiserie intérieure bois ». L'avenant s'élève à **+3 231,00 € HT** (plus-value pour mise en peinture d'une cloison coulissante, fourniture et pose d'une façade technique dans l'escalier, installation d'une porte de recoupement dans le couloir ; moins-value pour modification des trappes de visite) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,48 % et fixant le nouveau montant du marché à 133 673,74 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines ;
- L'entreprise Kleinhenny Pierre d'Illzach, attributaire du lot 17 « mobilier sur mesure ». L'avenant s'élève à **+684,00 € HT** (plus-value pour modification d'un meuble dans les sanitaires de la crèche) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,77 % et fixant le nouveau montant du marché à 89 941,00 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines ;
- L'entreprise Multisols de Colmar, attributaire du lot 19 « carrelage ». L'avenant s'élève à **+1 114,00 € HT** (plus-value pour finition des seuils devant les portes métalliques) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,58 % et fixant le nouveau montant du marché à 44 281,53 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé d'une semaine ;
- L'entreprise Onimus de Kingersheim, attributaire du lot 21 « peinture ». L'avenant s'élève à **+2 837,44 € HT** (plus-value pour remplacement du vernis des supports OSB par un traitement ignifugé, mise en œuvre d'une peinture de type tableau sur un mur intérieur de la crèche et mise en peinture des plinthes bois) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 15,76 % et fixant le nouveau montant du marché à 20 837,44 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines ;
- L'entreprise Wunschel de Châtenois (67), attributaire du lot 23 « clôtures ». L'avenant s'élève à **+350,00 € HT** (plus-value pour changement de teinte des portails et clôtures) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,42 % et fixant le nouveau montant du marché à 10 593,70 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé d'une semaine.

Ces avenants, d'un montant total de **+63 089,15 € HT**, correspondent à une **augmentation de l'ensemble des travaux de 2,70 %** et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 2 397 551,06 € HT. Si l'on tient compte des avenants approuvés le 19 février 2014, l'augmentation totale de la masse des travaux se situe à 3,44 % du montant des marchés attribués.

Dans sa séance du 13 octobre 2014, la commission MAPA a émis un avis favorable quant à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-41045 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de +63 089,15 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 2,70 % et fixant le nouveau montant global des travaux à 2 397 551,06 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 8 : Sausheim – réhabilitation du bâtiment de la mairie annexe – résiliation du marché de maîtrise d'œuvre – lancement d'une nouvelle consultation

Par délibération du 27 novembre 2013, le comité syndical attribuait au groupement Josiane Tribble Architecte – ICAT – Thermi-D – GDP Acoustique, le marché de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du bâtiment « mairie annexe » à Sausheim.

Les études de conception ont mis en lumière l'impérieuse nécessité de réaliser certains travaux complémentaires, dont notamment et pour l'essentiel, le remplacement des planchers, de la charpente et de la couverture, ainsi que la consolidation des fondations existantes par une reprise en sous-œuvre.

Le coût estimatif des travaux, initialement fixé à 645 000,00 € HT, est ainsi passé à près de 800 000,00 € HT en phase APD. Parallèlement, les services techniques du syndicat ont estimé le coût des travaux d'une nouvelle construction à 900 000,00 € HT, désamiantage et démolition de l'existant inclus.

Compte tenu de la surenchère constatée dans le cadre de la réhabilitation, la commune de Sausheim a, par délibération du 29 septembre 2014, décidé d'abandonner le projet de restructuration initial, pour s'orienter vers la construction d'un bâtiment neuf.

Il y aurait donc lieu, au regard de ce qui précède, de résilier sans délai le marché de maîtrise d'œuvre du groupement Josiane Tribble Architecte – ICAT – Thermi-D – GDP Acoustique. Cette résiliation donnera lieu à versement d'une indemnité contractuelle de 3 194,69 € HT.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide de résilier le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement Josiane Tribble Architecte – ICAT – Thermi-D – GDP Acoustique dans le cadre de l'opération de réhabilitation du bâtiment de la mairie annexe de Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à verser l'indemnité contractuelle de 3 194,69 € HT relative à cette résiliation et à signer tous documents y afférents.**

Point n° 9 : Rixheim – renouvellement de la couche de roulement des rues des Romains et du 20 Novembre – validation de l'APD – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

La ville de Rixheim souhaite, dans le cadre de son programme de travaux 2015, procéder à la réfection des couches de roulement des rues des Romains et du 20 Novembre.

Les travaux comprennent :

- La dépose/repose ponctuelle de bordures et caniveaux affaissés ;
- La mise en accessibilité des arrêts de bus situés rue des Romains ;

- Le remplacement et la mise à niveau des fontes de voirie ;
- Le rabotage et la pose d'enrobés sur la chaussée ;
- La réfection de la signalisation horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 200 000,00 € HT (240 000,00 € TTC), hors frais annexes.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2015. Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin ainsi qu'auprès de m2A, dans le cadre de la mise aux normes des arrêts de bus.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation, chiffrée à 200 000,00 € HT, des travaux de réfection des couches de roulement des rues des Romains et du 20 Novembre à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

Point n° 10 : Sausheim – réaménagement de la rue des Gaulois – participation à la mise en souterrain du réseau Orange

Pour des considérations d'ordre esthétique, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue des Gaulois à Sausheim.

Les services d'Orange ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau. Les prestations attendues de cette société sont estimées à 3 730,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de voirie conclu avec l'entreprise Pontiggia de Wittenheim, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Gaulois à Sausheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 11 : Renouvellement de divers marchés à bons de commande : petit entretien de voirie, éclairage public et feux tricolores – lancement de la consultation d'entreprises

Afin d'assurer l'entretien courant des installations d'éclairage public, des feux tricolores et des voiries, le syndicat avait passé en 2012 plusieurs marchés annuels à bons de commande, renouvelables deux fois. A l'échéance 2014, il convient donc de les remettre en concurrence.

Les services techniques du SCIN ont établi les cahiers des charges qui donneront lieu à trois marchés à bons de commande distincts, afin de satisfaire en temps réel les besoins d'entretien ou d'intervention urgente signalés par les communes membres.

Pour l'essentiel les prestations attendues des entreprises attributaires des travaux peuvent se résumer ainsi ;

**1. Entretien des installations d'éclairage public
(mini 50 000,00 € HT – maxi 150 000,00 € HT)**

- Remplacement de boîtes à câbles défectueuses ;
- Modification ou rénovation des armoires d'éclairage public ;
- Remplacement de candélabres ou de sources lumineuses ;
- Nettoyage de luminaires ;
- Divers petits travaux de régie.

2. Maintenance des feux tricolores (mini 15 000,00 € HT – maxi 45 000,00 € HT)

- Entretien, à raison de deux fois l'an, des optiques et des armoires de commande ;
- Remplacement de matériels défectueux ou vandalisés ;
- Intervention, dans les délais impartis en cas de problèmes sur les installations, à la demande de l'astreinte des services techniques du syndicat.

3. Entretien des voiries (mini 50 000,00 € HT – maxi 150 000,00 € HT)

- Dépose et repose de bordures ;
- Mise à niveau de fontes de voiries ;
- Réfection partielle d'enrobés sur chaussées ou trottoirs ;
- Petits terrassements suite à des affaissements ponctuels.

La durée des marchés sera d'une année, renouvelable deux fois. Les crédits nécessaires aux opérations 2015 seront inscrits au prochain budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le président à engager les trois consultations pour le renouvellement des marchés à bons de commande relatifs au travaux de petit entretien de voirie, d'éclairage public et de maintenance des feux tricolores, sur la base des caractéristiques ci-avant détaillées.

Point n° 12 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **19 novembre 2014** à **18 heures 30**, en **mairie de Sausheim**. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

Illzach, le 22 octobre 2014.